Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-197

OBJET : Approbation de la convention-type relative à la collecte des Textiles, linge de maison, chaussures (TLC) usagés avec Refashion

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**86**
Abstention	**11**
Suffrages exprimés	**75**
Pour	**75**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-197-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Approbation de la convention-type relative à la collecte des Textiles, linge de maison, chaussures (TLC) usagés avec Refashion

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-5,

VU le Code de l'Environnement réglementant les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), notamment ses articles L.541-10 à L.541-10-17 et R.541-86 à R.541-179,

VU le Code de l'Environnement réglementant l'organisation de la filière REP Textiles, linge de maison et chaussures (TLC), notamment ses articles L.541-10-27 et R.543-214 à R 543-219,

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets de Textiles, linge de maison et chaussures, la société Refashion,

CONSIDERANT la signature de la convention type « collectivité territoriales » entre Paris Est Marne & Bois et Refashion, adoptée lors du Conseil de Territoire du 16 décembre 2025 (n°D2025-219),

CONSIDERANT l'intérêt pour l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois de définir les modalités de collecte des TLC usagés pour le compte de Refashion afin de permettre à ce dernier de pourvoir à la collecte en application des articles R. 541-103 et R-541-105 du Code de l'Environnement et de l'article 3.5.1 de l'annexe I du Cahier des Charges,

VU l'avis de la Commission Environnement, Eau et Assainissement, Mobilités Douces du 23 septembre 2026.

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention-type relative à la « collecte des Textiles, linge de maison et chaussures usagés » organisée par l'éco-organisme Refashion, chargée de la filière REP TLC, établie pour la période 2023-2028.

ARTICLE 2 :
AUTORISE le Président à signer la convention annexée, et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Territoire Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

19 OCT. 2026

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-197-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026